

Demande d'indemnisation suite a acte medical (chirurgical)

Par dordogne, le 07/08/2012 à 08:58

Bonjour,

En mai 2010 j'ai fait poser 3 IMPLANTS dentaires de Branemark en position mandibulaire.

Le stomatologue a donc réalisé ce travail (3200 euros non remboursé.)

Le chirurgien-dentiste a réalisé la prothèse (4485,50 euros non remboursé.)[/b]

Cela fait donc 2 ans.

Depuis c'est la galère!

Jamais la PROTHESE n'a tenu correctement.

De plus j'ai depuis une importante parodontopathie diffuse.

Mon chirurgien-dentiste fait traîner (départ à la retraite fin 2012.)

Il m'annonce une solution (dans les 10.000€). Tout ce qui a été fait est inutile.

Perte sèche : 7685.50€.

Bien que j'aie signé, à l'époque, des reconnaissances de faits possibles suite à la pose d'implants, ai-je un recours vers les assurances de ces 2 praticiens ?

MERCI S'AVANCE POUR UN CONSEIL EVENTUEL.

Cordialement.

M.B.